



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le Conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 19 avril 2023** à compter de **19 h** en son hôtel de ville situé au 11 370, rue Notre-Dame, les demandes de dérogations mineures ayant pour objet :

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 225 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 381, avenue Dubé, à Montréal-Est :

- Permettre l'implantation d'une antenne de 14,5 mètres de la ligne de rue au lieu de 50 mètres du côté de l'avenue Marien;
- Permettre l'implantation d'une antenne de 28,3 mètres de la ligne de rue au lieu de 50 mètres du côté de la rue de Montigny;
- Permettre l'implantation d'une antenne de 28 mètres de la ligne de rue au lieu de 50 mètres du côté de l'avenue Dubé.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à l'une ou l'autre de ces demandes.

Donné à Montréal-Est, le 29 mars 2023.

Kaouther Saadi
Greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

DÉROGATIONS MINEURES

Je soussignée Kaouther Saadi, greffière de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 29 mars 2023 du journal *Métro – Montréal-Est – Pointe-aux-Trembles* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11 370, rue Notre-Dame Est ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 29 MARS 2023.

Kaouther Saadi
Greffière